

ON S'ABONNE.
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur à poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :
 LES ANNONCES, 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES, 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.				Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances	
JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (boîte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers.	Distribution en ville.
19 Dim...	St Julienne.		☉ N. L. le 4, à 11 h. 49' du mat.	Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac. Valence-d'Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	4 h 30 m.	Cabrerets, Lauzès, St.-Géry. Castelnau.	5 h 30 s.	6 h soir.
20 Lundi.	St Silvère.	Duravel, Salviac.	☽ P. Q. le 12 à 11 h. 57' du mat.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	7 h. s.	6 h 45 m.	Gourdon, Catus, Cazals. Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.	6 h. s.
21 Mardi.	St Louis.		☉ P. L. le 19, à 11 h. 3' du soir.	Montauban, Gaussade Toulouse. Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot.	9 h. m.	9 h 15 m.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	5 h 30 s.	7 h. matin.
22 Mercr.	St Radulphe.	Lalbenque, Mauroux, St.-Céré, St-Jean-de-Laur, St-Germain.	☽ D. Q. le 26, à 2 h. 62' du soir.	Castelnau-de-Montrabat. Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac. Libos n° 2, Agen, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	10 h soir.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 45 s.	3 h 30 soir.
					7 h. s.	10 h s.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue. Montauban, Gaussade, Montauban.	5 h 30 s.	6 h. soir.
					7 h. s.	10 h s.	Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerie, le Midi, Bordeaux, Agen.	9 h 30 s.	7 h. matin.
					7 h. s.	11 h s.		5 h 15 s.	6 h. soir.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.
 Distribution rurale, 6 heures du matin.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 13 Juin 1864.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

C'est le 19 juin courant que les comices électoraux de 22 cantons du département vont se réunir, à l'effet de procéder au renouvellement de la première série du Conseil général, et de la deuxième série des Conseils d'arrondissement.

Aujourd'hui que la situation des candidatures est dessinée, nous croyons devoir exprimer notre pensée sur le grand acte d'intérêt départemental qui est à la veille de s'accomplir.

Constatons d'abord avec satisfaction que, sur aucun point, la lutte ne sera portée sur le terrain politique. L'esprit d'ordre domine heureusement chez nos populations si laborieuses, si dévouées au Gouvernement de l'Empereur, et elles auraient bientôt fait justice des mauvaises passions qui tenteraient de s'introduire parmi nous.

Les opérations électorales s'annoncent comme devant se faire dans 17 cantons, sans aucune difficulté. Les membres sortants se représentent aux suffrages des électeurs. On les a vus à l'œuvre. Ils seront réélus sans opposition.

A Martel, l'honorable M. Labrunie-Laprade, juge de paix, ancien maire de Martel, dont la longue carrière administrative et la fermeté de caractère ont été si justement appréciées par ses concitoyens et récompensées par le Gouvernement de l'Empereur, a renoncé, pour des motifs particuliers, à poser de nouveau sa candidature. M. Sérager, ancien membre du Conseil général, se présente aux suffrages des Électeurs. Il ne paraît pas avoir de concurrents, et son élection est assurée. Dans certaines régions on fait quelque bruit autour de cette candidature. Nous ne pouvons, quant à nous, en présence de l'abstention de l'administration, lui attribuer aucun caractère politique, et nous sommes bien convaincus que M. Sérager, siégeant au Conseil général, n'aura d'autre souci que de faire prévaloir les intérêts du département, et ceux du canton de Martel en particulier.

A St-Germain, M. Vayssié, qui a changé sa résidence à Gramat, n'a pas cru devoir poser de nouveau sa candidature dans un canton où il a laissé le meilleur souvenir, mais auquel il n'est lié par aucun intérêt de propriété. M. Guitges, ancien fonctionnaire des postes, candidat de l'administration, sera élu sans difficulté.

Reste les trois cantons de Luzech, Cajarc et Latronquière, où des compétitions ardentes font craindre une telle vivacité dans la lutte, qu'un second tour de scrutin pourrait bien y devenir nécessaire pour la solution de la difficulté.

Cependant, disons-le nettement, les candidatures proposées par l'administration, à savoir :

Canton de Luzech, — M. Pagès, intendand divisionnaire ;

Cajarc, — M. Rolland, Juge de paix, membresortant ;

Canton de Latronquière, — M. le colonel de Verdal,

présentent, à un haut degré, toutes les garanties que comporte la gravité des intérêts qu'ils auraient à soigner, et nous comptons assez sur le bon sens des électeurs pour que l'élection de ces trois honorables candidats soit assurée au premier tour de scrutin. — Nous les conjurons de se livrer aux plus sérieuses méditations avant de déposer, dimanche, leur bulletin de vote dans l'urne électorale, et de ne se laisser influencer par aucune considération puisée en dehors des véritables intérêts du canton et du département. Après un examen consciencieux, approfondi, dégagé de toute préoccupation de rivalité ou de personnalité, le vote ne sera point douteux. Il sera acquis au candidat de l'administration.

En effet, à Luzech, contrée exclusivement viticole, ne doit-on pas désirer d'obtenir prochainement le complément de la solution de la question du vinage, qui, sans doute, a déjà fait, de la propre initiative du Gouvernement de l'Empereur, un pas considérable, mais qui ne saurait être fructueuse pour nos vins, si elle restait circonscrite aux limites posées? — N'a-t-il pas aussi le plus grand intérêt à voir s'ouvrir promptement la voie ferrée de Libos à Cahors ?

Sans doute, les candidatures opposées à M. Pagès trouvent et méritent de nombreuses sympathies. Les services rendus par l'ancien représentant du canton ne peuvent être mis en oubli. Les espérances que donne le jeune talent de son fils, l'estime acquise si légitimement à sa famille, tout cela est de nature à frapper tout d'abord l'esprit de l'électeur. Mais M. Lurguie, quelle que soit son intelligence, quelle que soit sa bonne volonté, peut-il apporter au sein de l'assemblée départementale de ces jets de lumière qu'une expérience mûre peut seule produire et qui sont si nécessaires pour la juste appréciation des questions ardues livrées à la discussion du Conseil général? Sa voix serait-elle aussi autorisée que celle de M. Pagès dans la question du vinage et de la prompte ouverture de la ligne ferrée? — Poser ces questions, c'est les résoudre. — Que M. Lurguie se livre à l'étude sérieuse des besoins du canton, qu'il s'initie aux intérêts du département, et lorsque son expérience sera mûre, qu'il se présente hardiment au corps électoral et il sera bien accueilli. Son heure n'est pas encore arrivée. — Nous faisons des vœux pour qu'il le comprenne et ne vienne pas se heurter au scrutin.

Nous exprimons la même pensée à l'égard de M. Martin, sûr que nous sommes que les électeurs seront de notre avis, et lui préféreront, avec raison, M. Pagès, dont les qualités particulières sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Nous ajouterons que, pour aliéner à M. Pagès le bas canton, on lui attribue le projet de faire transférer le chef-lieu. Cette invention de circonstance est de tout point controuvée. — Nous engageons les électeurs à n'y ajouter aucune foi.

A Cajarc, M. Rolland a pour concurrent MM. Duphénieux et Pégourié. — Là encore, les préférences des électeurs intelligents des intérêts réels du canton, ne sauraient être douteuses à l'endroit du candidat de l'administration.

Certes, M. Duphénieux a pour lui du talent, une brillante position de fortune et de famille, la considération publique; mais le canton de Cajarc, qu'il aspire à représenter, est essentiellement agricole. M. Rolland en a étudié un à tous les riches éléments de production. Il a expérimenté tous les moyens d'assurer leur développement, et la coupe d'honneur qui lui a été décernée au dernier concours régional, a justement témoigné de ses soins, de ses efforts intelligents. Pendant son mandat à l'assemblée législative, il a donné des preuves incontestables de son esprit pratique, de sa fermeté dans l'ordre, de son dévouement absolu aux intérêts de l'agriculture. Pendant quinze ans, il a apporté au sein du Conseil Général une voix autorisée et écoutée. — Aucune amélioration possible dans son canton n'a échappé à sa constante sollicitude, et s'il en reste encore à poursuivre, nul ne saurait en hâter la réalisation avec plus d'autorité et d'énergique résolution. — A tous ces points de vue, la candidature de l'honorable M. Duphénieux ne peut supporter la comparaison, et nous engageons les électeurs à ne pas s'y méprendre. Les services rendus par M. Rolland sont réels. Il y aurait mécompte pour les intérêts du canton, sinon ingratitude, à les oublier. — M. Rolland sera réélu.

Nous espérons que la candidature de M. Pégourié, qui ne paraît pas avoir pris un caractère sérieux, sera retirée avant le vote, et que les électeurs n'auront pas ainsi les désagréments d'un second tour de scrutin qu'elle semble tout d'abord avoir pour seul but de provoquer.

A Latronquière la candidature de M. Laborie, notaire à St-Cirgues, a surgi récemment à côté de celle de M. le colonel de Verdal, candidat de l'administration. M. Laborie, qui présente, du reste, toutes les garanties désirables pour la représentation cantonale, se pose en adversaire des idées qui tendraient à déplacer le chef-lieu du canton, et cette attitude lui assure de nombreuses adhésions dans le versant de Latronquière. Mais M. le colonel de Verdal se présente dégagé de tout engagement sur la question, et c'est inexactement qu'on lui attribuerait une pensée contraire à celle de M. Laborie. M. le colonel de Verdal s'est livré depuis longtemps à l'étude des besoins généraux du canton, et il appliquera à leur satisfaction tous ses efforts. Sa sollicitude, on peut y compter, s'étendra également sur les deux versants du canton, et il sera entre eux le trait-d'union indispensable au rétablissement d'une entente désirable, après tant d'années d'une division regrettable qui a fait obstacle aux nombreuses améliorations dont les populations de Latronquière attendent impatiemment la réalisation.

Espérons que M. Laborie sera heureux de s'associer à cette pensée et de concourir de son mieux à l'apaisement des esprits, en se retirant,

surtout si, comme on l'annonce, une candidature hostile au point de vue politique tentait de profiter, pour se produire, de la division régnant momentanément parmi les amis du Gouvernement. M. Laborie assumerait une bien grave responsabilité en agissant différemment.

En exprimant franchement notre pensée sur le caractère de chaque candidature, nous n'avons pas eu la prétention de donner des conseils. — Nous avons cherché à éclairer la situation. A l'électeur de bonne foi d'apprécier !

Nous recommanderons, en terminant, de ne pas faire défaut au scrutin. — Dans les cantons où il n'y a pas de compétition contraire, comme dans ceux où il y a lutte, il est du devoir des électeurs de déposer leur vote, dimanche; — là pour prévenir un second tour de scrutin qui les distrairait de leurs travaux, et afin de donner à l'action de leur mandataire d'autant plus de force que son élection aura reçu un plus grand nombre d'adhésions; — ici parce qu'il importe de ne pas prolonger la lutte, et de prouver, par une adhésion empressée à la candidature de l'administration, que la grande majorité a la conscience des véritables intérêts du canton.

Donc, Electeurs, pas d'abstention !

Que le premier tour de scrutin donne la mesure de la confiance que vous inspirent le dévouement et les lumières de vos mandataires !

Le Secrétaire de la rédaction,
 Louis LAYTOU.

BULLETIN

Nous savons que dans une des dernières séances de la Conférence de Londres la trêve a été prolongée jusqu'au 26. Un télégramme de Londres, adressé à la *Gazette autrichienne*, déclare que la Prusse et l'Autriche recommenceront immédiatement les hostilités si, d'ici à cette date, la ligne frontière n'était par arrêtée, ou si un armistice beaucoup plus long n'était pas accepté par le Danemark.

Aussi dans la Conférence du 9 a-t-il été donné une grande attention à la question des frontières. Il est certain aussi qu'une commission a été nommée pour étudier les difficultés que pourraient soulever dans la pratique les conditions de l'armistice. Le *Berlingske-Tidende* donne le nom des membres de cette commission : Le prince de La Tour-d'Auvergne, MM. Quaado et de Balan.

La *Gazette allemande de St-Petersbourg* annonce, comme venant de la meilleure source, que la maison régnante de Russie a cédé ses droits sur le Holstein au grand duc d'Oldenbourg.

On ne sait encore rien de positif sur l'accueil fait au prince Couza. Les informations par voie de Turin, disent :

« Une brillante réception a été faite à Constantinople au prince Couza. Le Sultan l'a accueilli avec une grande distinction. Le prince a dîné chez l'ambassadeur de France. »

D'autre part, on assure que le prince Couza a reçu un très-froid accueil, soit de la part du grand visir, soit parmi les représentants des grandes puissances.

On prétend même que le Divan aurait signifié à l'Hospodar qu'il regardait comme nuls et non avenue les actes accomplis dans ces derniers temps.

Les dernières nouvelles de Tunis disent que les Bédouins se montrent disposés à reconnaître la souveraineté de La Porte et à demander l'abolition de la régence.

La *Correspondance Havas* mentionne une dépêche d'Alger, datée du 9 juin, qui confirme le bruit de la mort du marabout Si-El-Azerey. Il a été tué le 6, dans un combat contre le général Rose.

Le rappel de M. de Kisseleff, chargé d'une mission temporaire à Rome, a été motivé, dit le *Mémorial diplomatique*, par son mariage avec la princesse Ruspoli, conclu malgré la volonté du Czar, et qui lui aurait fait à Rome une assez fausse position. C'est sur les refus de M. de Kisseleff d'accepter la légation de Madrid, qui lui était offerte, que le gouvernement russe a décidé sa mise en disponibilité.

Le rappel de M. Kisseleff à la signification d'une rupture des relations politiques entre Saint-Petersbourg et Rome. D'après une lettre de Rome, on se bornerait de part et d'autre à l'expédition des affaires de chancellerie.

Contrairement à ce qui a été dit, l'armée confédérée n'a pas repassé la rivière Annah du Sud; elle se trouve campée entre les deux rivières Annah, dans une position très-forte. L'armée fédérale a abandonné Frederiksbourg.

L'ordre du jour suivant, du général Lee, résume clairement les derniers engagements des armées américaines :

1° Une partie de la force ennemie qui menaçait la vallée de Virginie a été mise en déroute par le général Smoden, et refoulée jusqu'au Potomac, avec perte du train et d'un grand nombre de prisonniers;

2° Un autre corps ennemi, sous les ordres du général Averill, ayant pénétré jusqu'au chemin de fer de la Virginie et du Tennessee, au dépôt de Dublin, une partie de ses forces a été dispersée par les généraux Morgan et W.-E. Jones qui poursuivent les débris de ce corps;

3° L'armée du général Banks a essuyé une défaite sérieuse dans la Louisiane occidentale; devant la troupe du général Hippy Smith, elle a battu en retraite jusqu'à Alexandrie; on lui a fait plusieurs milliers de prisonniers, pris 35 pièces d'artillerie et un grand nombre de fourgons; la plupart des plus formidables canonniers qui accompagnaient l'expédition ont été détruites pour les empêcher d'être prises;

4° L'expédition du général Steele dans l'Arkansas occidental a abouti à un désastre complet; les journaux du Nord du 10 courant annoncent sa capitulation; il s'est rendu avec une armée de 9,000 hommes au général Prince;

5° La cavalerie envoyée par le général Grant pour attaquer Richmond a été repoussée; elle s'est retirée dans la direction de la Péninsule: toute démonstration de l'ennemi au sud de la rivière James a été repoussée avec succès.

Par un décret pontifical, le Pape Pie IX vient de confirmer le rétablissement des Oratoriens.

A la Chambre des représentants belges, le débat sur la crise ministérielle continue avec une extrême vivacité. Le ministère parle de se retirer et les conservateurs feraient les élections. Il est question, à Bruxelles, de l'abdication du roi Léopold.

Le général Mourawieff est de retour à Wilna. Ce retour peut être regardé comme un indice de la persistance du système de rigueur envers les Polonais et les catholiques.

L'armée espagnole vient d'obtenir un succès important à Saint-Domingue. Le général Gandara s'est emparé, le 14 mai, de Montecristi, position très-forte, défendue par 13 pièces de canons et 3,000 insurgés.

La réception faite au roi des Hellènes, à Corfou, a été brillante, et Sa Majesté a été grandement satisfaite de l'enthousiasme avec lequel Elle a été accueillie. L'embarquement des troupes anglaises, qui s'est effectué le 2 de ce mois, a eu lieu au milieu du plus grand silence de la part de la population. Les troupes grecques au nombre de 800 hommes environ, ont débarqué au milieu de la joie populaire la plus caractérisée; une partie de ces troupes a été dirigée sur Céphalonie, Zante et Sainte-Maure.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Lyon, 12 Juin.

Le Rhône a monté de 1 mètre 50 cent. hors de son lit. La crue s'est arrêtée hier soir, à minuit. Depuis ce moment les eaux du fleuve baissent graduellement. Les propriétés riveraines sont encore submergées.

Marseille, 12 Juin.

Les lettres de Rome du 8 disent que le comité uni-

taire ayant ordonné une manifestation un grand nombre de feux de Bengale ont été allumés sur divers points. De nombreux pétards ont éclaté en même temps dans les rues. Les polices romaine et française ont arrêté quinze individus dont deux français qui ont été remis au général de Montebello.

Londres, 12 Juin.

M. de Beust a fait, dans la dernière séance de la Conférence, une déclaration par laquelle il pose en principe qu'aucune partie du Sleswig ne doit être cédée au Danemark à moins que les populations, préalablement consultées, n'y aient consenti.

Copenhague, 11 Juin.

L'ennemi a quitté Qalborg, il se retire vers le Sud. Le *Dagbladet* dit: Le projet qui tend à faire du Sleswig et du Holstein un Etat séparé dans la monarchie danoise, est incompatible avec l'honneur du Danemark. Aucun Roi de Danemark ne pourrait accepter un projet semblable sans apprendre que le peuple danois ne veut à aucun prix faire le sacrifice de son indépendance nationale.

Kendsbourg, 12 Juin.

Aujourd'hui a eu lieu ici une réunion de 407 délégués du Sleswig méridional. Ils ont résolu d'envoyer à leurs frères du Sleswig septentrional une adresse exprimant le sentiment du pays sur le projet de partage du Duché.

Ce sentiment se résume ainsi: Pas de séparation, pas de partage, liberté et indépendance du Sleswig-Holstein jusqu'à la Königsan.

Copenhague, 12 Juin.

Les notables de Copenhague ont présenté au Roi une adresse demandant une union constitutionnelle intime entre le Sleswig et le Danemark comme une condition de l'indépendance du Danemark et déclarant que l'union personnelle serait la ruine de la monarchie. L'Adresse dit aussi qu'il est impossible d'accepter une prolongation d'armistice sans qu'on ait arrêté préalablement une base de négociations pour la paix.

Revue des Journaux

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Vitu :

« Un journal de Turin prétendait que les Autrichiens avaient célébré l'anniversaire de Magenta comme celui d'une victoire autrichienne, et, qu'à cette occasion, le général Benedek avait passé une grande revue à Vérone. Cette assertion, si peu vraisemblable, est aujourd'hui démentie, ou du moins elle se réduit à ceci, que le 4 juin les soldats autrichiens ont assisté à une messe mortuaire pour le repos de leurs camarades restés sur le champ de bataille. Quant à la revue du général Benedek, elle est de pure invention, le général étant depuis plusieurs semaines en tournée d'inspection dans les provinces de son commandement. »

LES DÉBATS.

Le journal des *Débats*, après avoir fait observer que le départ du général Mourawieff pour la Lithuanie met fin à tous les bruits qui avaient couru sur sa prétendue disgrâce, ajoute, sous la signature de M. Alloury :

« En même temps, cette nouvelle détruit malheureusement toutes les illusions que l'on avait pu se faire sur un prétendu changement de système de la part de la Russie dans ces provinces, où le czar persiste à conserver comme représentant et comme dépositaire de son autorité le général qui a soulevé l'exécration universelle en se faisant de la potence un moyen de gouvernement. »

LA FRANCE.

Nous lisons dans la *France*, sous ce titre : « L'Expiation » et sous la signature de M. Garcin :

« Ce matin, 9 juin, s'est accompli le dénouement de ce drame lugubre, qui s'est déroulé devant la cour d'assises et qui a si douloureusement impressionné l'opinion publique : un grand coupable a subi le châtement suprême. »

« Quand de pareilles expiations s'accomplissent à une époque aussi civilisée que la nôtre, il y a toujours un frémissement dans la conscience publique. Dans cette affaire il faut bien le reconnaître, l'impression plus vive, l'attente de la décision souveraine était plus anxieuse. Pourquoi donc ? Il y a là un enseignement et la morale inséparable de la politique ne doit pas le laisser perdre. »

« Assurément, ce n'est pas que l'homme qui vient de mourir sur l'échafaud pût éveiller ce sentiment de commisération qui s'attache quelquefois aux plus grands coupables, entraînés par des passions ardentes, ici, le crime, les mobiles, son but cupide, ses procédés longuement préparés et froidement appliqués, dénotaient une de ces natures malheureusement perverses sur lesquelles l'éducation et la civilisation n'exercent aucune influence. »

« Contrairement à ce qui arrive parfois, la sévérité de l'opinion avait devancé le verdict du jury. Mais, quand l'arrêt de la justice a été prononcé, quand cet homme qui appartenait à une famille honorable, à une classe élevée, est ap-

paru seul en face de l'échafaud, alors un sentiment nouveau s'est éveillé. Ce n'était pas la pitié pour l'homme, c'était cette émotion qui excite irrésistiblement le spectacle du dernier supplice. »

« Eh bien, plus le crime est grand, moins le coupable peut inspirer quelque intérêt, et plus est significatif ce frémissement moral de l'opinion publique, au moment où une tête va tomber... »

« Quant à l'expiation qui s'est accomplie aujourd'hui, elle était sans doute nécessaire, puisqu'elle n'a pu être évitée. »

« Mais en détournant notre regard de cette scène sanglante, sur laquelle la présence du ministre de la religion fait planer cependant comme une espérance de pardon divin, disons que ces sentiments qui éclatent, dans notre temps, sont à l'honneur de nos mœurs publiques. »

« Le respect de la vie humaine, poussé à ce point, est un symptôme du progrès immense qui s'est opéré. Espérons que toutes les influences civilisatrices, la religion, l'instruction, l'éducation, la famille, pénétreront de plus en plus toutes les couches sociales, et que le meurtre, en devenant de plus en plus rare, rendra plus facile, dans la pratique, la solution du redoutable problème. »

LA PATRIE.

En réponse à un article du *Siècle*, M. Ernest Dréolle, s'exprime ainsi dans la *Patrie* :

« L'abolition de l'esclavage n'est pas plus le but de la guerre poursuivie par le Nord, que le maintien de l'esclavage n'est le dernier mot des soldats du Sud. Le noir a été, est encore et sera toujours la victime du Nord. Esclave hier, il est aujourd'hui, ou errant et sans ressources, ou parqué comme un prisonnier, ou armé comme un soldat qu'on place au premier rang pour devenir la première victime. Nous n'inventons pas. Tous les récits américains le disent, et les feuilles nordistes s'en vantent. »

« Dans le Sud, au contraire, un grand nombre d'habitants voulait la régularisation de l'affranchissement des noirs, l'abolition progressive, et cela, dans l'intérêt de cette malheureuse population d'esclaves, pour laquelle la liberté immédiate serait la mort. On veut enfin agir avec le noir comme avec un être humain, tandis que, dans le Nord, on proclame la liberté comme on ouvrirait les portes d'une étable à des bêtes de somme. »

MONITEUR.

On écrit de New-York, 27 mai, au *Moniteur* :

« On reçoit aujourd'hui du théâtre de la guerre, en Virginie, des nouvelles qui confirment les prévisions de ces jours derniers. L'armée confédérée n'a point repassé la rivière Annah du Sud comme le bruit en avait couru hier à New-York. Elle s'est au contraire établie entre les rivières Annah du Nord et du Sud, dans une très-forte position qui commande Saxton et Junction, où se croisent les deux chemins de fer par lesquels la Virginie est traversée. Les défaites des généraux Butler et Sigel, ont permis à Beauregard et à Breckeuridge d'envoyer des renforts à Lee. Il est donc à présumer que le général Grant trouvera sur le nouveau terrain où son adversaire s'est placé, et qu'il a volontairement choisi, une résistance aussi formidable que celle qu'il a rencontrée sur le Rapidan. »

« En prévision de la lutte qui se prépare, l'armée fédérale a changé sa base d'opérations : la ville de Frédérick-Burg a été abandonnée, et les communications avec Washington s'effectueraient désormais par la voie de Port-Royal, sur le Rappahaunock. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, 13 mai.

Un décret inséré au *Moniteur* rapporte la nomination de M. Renan aux fonctions de conservateur-adjoint de la Bibliothèque impériale et le révoque définitivement comme professeur au Collège de France.

« Le séjour de la Cour dans la résidence impériale à Fontainebleau se prolongera, dit-on, jusqu'au 20 juillet. L'Empereur, après avoir visité le camp de Châlons, se rendra aux eaux de Vichy; l'Impératrice et le Prince Impérial passeront le mois d'août dans les Pyrénées. »

« D'après les plus récentes dépêches d'Alger, l'insurrection tendrait à se dissoudre. Plusieurs des tribus révoltées ont demandé à faire leur soumission. »

« On lit dans le *Moniteur* : « Chaque jour des demandes sont adressées au ministère de l'instruction publique à l'effet d'obtenir des bourses dans les lycées de Paris, l'administration regrette de ne pouvoir y donner suite. Les lycées de la capitale ont de

beaucoup dépassé le contingent de bourses de l'Etat qui leur est attribué par les règlements, et tant que cette position durera, il ne pourra être question de leur en concéder de nouvelles. »

« Les dernières pluies, très-intenses dans le bassin du Rhône ont occasionné une forte crue de ce fleuve, qui a débordé sur divers points et causé de sérieux dommages. Il n'y a rien eu de fâcheux à Lyon. La Saône, quoique grossie, n'est pas sortie de son lit. A Paris, la Seine est au-dessus de l'étiage, mais sans augmentation sensible. »

Hier matin vers huit heures, une grosse nuée d'orage a crevé sur Paris. La pluie est tombée en ondée diluvienne. Deux coups de tonnerre se sont fait entendre.

« Les marchés aux grains du rayon télégraphique, tennsamedi dernier, indiquent une persistance marquée à la hausse. L'avoine est moins ferme que le froment. Dans le midi, les premiers seigles coupés ont du poids mais peu de paille. »

« Rien ne confirme le bruit que La Pommerais, au dernier moment, aurait fait l'aveu de son crime. Cependant on lit dans un journal : « La Pommerais est mort sans forfanterie et sans défaillance. Il ne paraissait pas soutenu par le sentiment de son innocence et il n'a tenté aucune protestation suprême. Son attitude était celle d'un joueur qui jouit une partie terrible et qui l'a perdue. »

C'est à tort qu'un journal prétend que la tête de La Pommerais a été transportée à l'École de médecine et qu'on en a fait le masque en plâtre, conformément aux demandes de la famille, les restes du supplicié ont été exhumés aujourd'hui afin de recevoir une nouvelle sépulture. On dit qu'ils seront transférés à Olivet, lieu de naissance de La Pommerais. Le bruit court que M^{me} veuve de La Pommerais doit entrer prochainement dans une maison religieuse.

« Le *Temps* et la *Nation* sont cités en police correctionnelle comme prévenus d'avoir divulgué le secret des délibérations du jury. »

On avait eu tort d'annoncer que la complainte de Couty de La Pommerais avait été vendue dans les rues avant l'exécution du condamné. Ce n'est qu'aujourd'hui seulement que cette complainte a été livrée à des crieurs qui la vendent pour deux sous. Son titre est : *Complainte de Edmond Couty de La Pommerais* : Voici son épigraphe :

Certains gens ont plus d'esprit
Que n'en peut loger leur cervelle;
Plaignez l'auteur de cet écrit
Qui n'en a pas une étincelle!
C'est un crétin un idiot,
La foi dans son âme est éteinte.
Voyez, messieurs, jugez plutôt.
En relisant cette complainte. TH. R. DE F.

Voici maintenant la morale :

Messieurs, plaignez mon triste sort!
J'ai fait une erreur inouïe :
J'ai cru me garer de la mort
Par l'assurance sur la vie.
Femmes, craignez les noirs desseins,
Redoutez la digitaline;
Fuyez les amants-médecins,
Mieux vaut prendre une médecine.

« Un journal réédite, après cinq ou six semaines, et tout aussi inexactement, le bruit d'un mariage entre M. Emile Olivier et la fille aînée de Meyerbeer. Il n'est question de rien de pareil, l'honorable député est en France et la famille Meyerbeer à Berlin. »

« On dit qu'en vertu d'une disposition exceptionnelle, M^{me} la duchesse de Malakoff recevra une pension de 25,000 fr. sur l'Etat. »

« Le maréchal Pélissier laisse, dit-on, des mémoires politiques et militaires qui présentent un grand intérêt. »

« Le ballon Godard, qui ne partait pas quand on s'y attendait, est parti dimanche à l'insu de tout le monde. Le magnifique aérostat a plané pendant une heure sur Paris. La descente s'est effectuée sans accident. Reste à savoir si l'on rendra à l'aéronaute les recettes qu'on a interceptées et qui se trouvent par le fait gagnées légitimement. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêtés préfectoraux des 13 et 14 juin, ont été nommés :

M. Raust (Victor), maire de la commune de Frayssinet, en remplacement de M. Vayssié, démissionnaire;

M. Lasserre (Augustin), maire d'Espère, en remplacement de M. Valet, démissionnaire.

M. Alaniou (Jean), adjoint au maire de Castelfranc, en remplacement de M. Caminade, décédé.

Le jeune prince Achille Murat, qui se préparait aux examens de l'école de St-Cirq, a

obtenu de l'Empereur l'autorisation de s'engager comme volontaire dans le 1^{er} régiment des chasseurs d'Afrique, afin de prendre part à l'expédition entreprise contre les tribus révoltées et vient de quitter Paris pour rejoindre son régiment.

S. A. le prince Murat, son père, l'accompagne jusqu'à Alger.

BOURSES DANS LES LYCÉES.
CONCOURS DE JUILLET 1864.

Cahors, le 9 juin 1864.

A MM. les Sous-préfets et les Maires du département.

Messieurs, je crois devoir vous rappeler qu'aux termes des instructions ministérielles, insérées au n° 425 du Recueil des actes administratifs de la Préfecture, la commission chargée d'examiner les candidats aux bourses impériales, départementales et communales, doit se réunir du 1^{er} au 15 juillet prochain, au chef-lieu du département.

En conséquence, les familles qui désireront faire concourir leurs enfants pour l'obtention de ces bourses, devront faire inscrire leur demande, du 15 au 30 juin courant, au plus tard, au secrétariat de la Préfecture, et l'accompagner :

- 1° de l'acte de naissance de l'enfant ;
- 2° D'un certificat de bonne conduite, délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

En outre, pour être admis au concours, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans.

Les autres conditions et le programme du concours sont indiqués au n° 425 du Recueil et à la page 88 de l'Annuaire du Lot de 1862.

Je vous prie de donner à ces dispositions la plus grande publicité.

Recevez, etc.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Ch. DE PEBEYRE.

Le Maire de la ville de Cahors informe les citoyens inscrits sur les listes électorales du canton Nord et du canton Sud de Cahors, que, pour faciliter le vote, le canton Sud a été divisé en deux sections : la 1^{re} section, dite du Sud-Est, se réunira à la salle de spectacle ; la 2^e section, dite du Sud-Ouest, se réunira au Lycée.

Pour le canton Nord, la première section, dite du Nord-Ouest, se réunira à l'Hôtel-de-Ville.

La deuxième section, dite du Nord-Est, se réunira au Palais de Justice.

Le scrutin s'ouvrira, le Samedi, 18 juin courant, à 8 heures du matin, et sera continué jusqu'à six heures du soir ; il sera repris le lendemain, Dimanche, à huit heures du matin et sera clos à quatre heures du soir.

Les cartes seront remises à domicile à tous les électeurs.

La circulaire suivante vient d'être adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur :

Paris, le 8 juin 1864.

Monsieur le Préfet,

Une circulaire en date du 8 juillet 1852, contient l'instruction suivante : « Les bulletins de vote délivrés avec les cartes électorales devront porter cette suscription : Conseil général, Conseil d'arrondissement, de telle sorte que si un bulletin du conseil général a été mis par erreur dans la boîte du conseil d'arrondissement, et vice versa, le bureau puisse le restituer à la boîte qui devait le recevoir. »

« Le papier des bulletins sera blanc et sans signes extérieurs. (Décret du 2 février 1852, art. 21). » Quelques-uns de vos collègues ont pensé que la mention : « Conseil général et Conseil d'arrondissement, » pouvait être placée au dos du bulletin : c'est une erreur. Le respect dû au secret du vote exige que les bulletins ne portent aucun signe extérieur de quelque nature qu'il soit.

D'un autre côté, la jurisprudence du conseil d'Etat a considéré comme irrégulier le renversement d'une urne dans l'autre, des bulletins déposés dans celle qui n'était pas destinée à les recevoir.

Un décret rendu au contentieux, le 5 juin 1852 a annulé les bulletins ainsi restitués, et, par suite, les opérations électorales elles-mêmes ; ce décret est motivé dans les termes suivants :

« Considérant que lorsqu'il est procédé simultanément dans un canton à l'élection d'un membre du conseil général et d'un membre du conseil d'arrondissement l'attribution au candidat pour le conseil général des bulletins portant son nom qui sont trouvés dans l'urne destinée à recevoir les votes pour le conseil d'arrondissement, peut avoir pour effet de favoriser les fraudes en comptant au même candidat deux votes émanés du même électeur. »

Plusieurs décrets postérieurs, notamment ceux des 19 juin 1862, 2 septembre 1862, 8 janvier 1863 et 19 juin 1863, ont consacré cette jurisprudence.

En conséquence, vous voudrez bien donner les instructions nécessaires pour qu'aucune mention ne soit portée au dos des bulletins, pour que le dépouillement de chaque scrutin soit fait séparément et pour qu'aucun des bulletins trouvés dans une des urnes ne soit réuni aux bulletins trouvés dans l'autre.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'intérieur,
P. BOUDET.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
REPLACEMENTS

PAR VOIE ADMINISTRATIVE.

Les remplacements par voie administrative peuvent être reçus pour une durée de 3, 4, 5, 6 ou 7 ans.

L'arrêté du Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre, en date du 9 mars 1864, fixe le taux de la prime du remplacement administratif contracté pour 7 ans à la somme de 2,300 francs, savoir :

1,000 francs payables au moment même du remplacement, et 1,300 francs à la libération définitive du service.

Pour un remplacement de 3 ans à 6 ans, il est attribué 320 francs pour chaque année de remplacement, soit pour trois ans, par exemple, 960 francs, dont la première portion (420 francs) est payée au moment du remplacement, et la dernière (540 francs) à la libération du service.

Les sommes attribuées aux remplaçants administratifs sont incessibles et insaisissables.

Si le remplaçant est réformé, il reçoit une part proportionnelle à la durée du service qu'il a fait sur son remplacement.

Il a droit à la totalité de la prime, si la réforme a été occasionnée par des blessures reçues ou par des infirmités contractées dans un service commandé.

En cas de décès, une part de ces sommes, proportionnelle à la durée du service accompli, est dévolue aux héritiers ou ayant cause de ces militaires.

Si le remplaçant administratif décède à la suite de blessures reçues ou d'infirmités contractées dans un service commandé, la totalité de la prime est acquise à ces héritiers.

Indépendamment de ces avantages, le remplaçant administratif participe encore au bénéfice de la loi du 26 avril 1855 en ce qui concerne :

La pension de retraite liquidée à 25 ans de service ; l'augmentation de 165 francs pour chaque pension liquidée, soit pour 25 ans de service, soit avant 25 ans pour blessures ou infirmités.

Les hommes qui veulent contracter un remplacement administratif doivent s'adresser, soit aux Sous-Intendants militaires ou aux Commandants de recrutement, soit aux Maires de leurs communes, soit aux militaires de la Gendarmerie, chargés spécialement de leur donner toutes les indications désirables à ce sujet, et de les mettre en mesure d'apprécier, eux-mêmes, les avantages attachés aux remplacements administratifs.

Dans la soirée de Dimanche, un violent orage a éclaté sur notre ville. Les éclairs se succédaient avec une rapidité vraiment effrayante, le tonnerre grondait à rendre sourds. Il est tombé peu de pluie. Durant l'orage un incendie s'est déclaré à la boulangerie du sieur D. On en attribue la cause au feu du ciel. De prompts secours ont arrêté le progrès des flammes. Les pertes sont peu considérables.

M. le Directeur des Syndicats de la vallée de la Bave vient d'adresser à M. le Préfet la lettre ci-après :

St-Céré, le 7 juin 1864.

Monsieur le Préfet,

Hier, 6 du courant, un orage épouvantable est venu s'abattre sur St-Céré et les environs. Pendant plus de six quarts d'heure, une pluie torrentielle, accompagnée de vent et de tonnerre, et mêlée de grêlons, heureusement peu nombreux, n'a pas cessé de tomber. De toutes les montagnes qui avoisinent St-Céré, découlaient des masses d'eau qui, après avoir tout enlevé, tout ravagé sur leur passage, venaient se précipiter dans le lit de la Bave. En quelques moments, la rivière est devenue furieuse et elle marquait 1^m 68^m au-dessus de l'étiage.

Nous avons des craintes sérieuses pour la vallée, couverte en ce moment de magnifiques récoltes en tout genre. Une inondation aurait tout enlevé. Je viens de visiter la plaine ; nulle part l'eau n'est sortie de son lit. Avant nos travaux, avec moitié eau, tout aurait été perdu ; grâce à nos travaux tout a été sauvé. Il y aurait eu pour plus de 80,000 fr. de dégâts, et il n'y a de perdu que ce qui a été abimé par la grêle ou par la pluie qu'il n'est pas en notre pouvoir d'arrêter.

Le pays, Monsieur le Préfet, vient d'avoir, une fois de plus, une preuve évidente, et cette fois irréfutable, de l'utilité de nos travaux. Quant à nous,

nous nous applaudissons de plus en plus d'avoir persévéré dans l'exécution d'une œuvre, qui, en un jour, rend de si grands services à toute une population d'agriculteurs ; et j'ai hâte de vous faire part de notre satisfaction, sûr que vous la partagerez avec nous.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respect.

Le Directeur des Syndicats de la vallée de la Bave.
OCT. DE COLOMB.

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, de retarder jusqu'à samedi prochain, la publication d'un article, sur les solennités religieuses qui viennent d'avoir lieu à Puy-l'Evêque, dû à la plume fleurie d'un témoin oculaire de ces brillantes cérémonies.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Placés données le 11 juin 1864.

Seconde.

SECTION DES LETTRES.

Thème grec : 1^{er} Darres ; 2^e Bousquet.

Langues vivantes.

(1^{re} Division.)

Anglais : 1^{er} Lagarrigue ; 2^e Gleizes.

Cinquième.

Version grecque : 1^{er} Chouet ; 2^e Faurie.

Anglais : 1^{er} Soulié ; 2^e Pichard.

Sixième.

Calcul : 1^{er} Arnaud ; 2^e Lagard.

Anglais : 1^{er} Cavarrot ; 2^e Lagard.

Septième.

Thème latin : 1^{er} Tardieu ; 2^e Théron.

Huitième.

Calcul : 1^{er} Bastide ; 2^e Bénétre.

Enseignement professionnel.

(Deuxième année.)

Comptabilité : 1^{er} Thomas ; 2^e Tulet.

(Première année.)

Tenue des livres : 1^{er} Guilhou ; 2^e Laval.

Cours préparatoire.

(Troisième année.)

Orthographe : 1^{er} Piganiol ; 2^e Cayla.

(Deuxième année.)

Orthographe : 1^{er} Depeyre ; 2^e Monthus.

(Première année.)

Orthographe : 1^{er} Delard ; 2^e Labie.

Le Proviseur, LAPRADE.

Depuis quelque temps on ne parlait plus de M. Mathieu de la Drôme, ou plutôt il ne parlait plus. A propos de la Saint-Médard, il se réveille ; je me trompe, c'est un de ses secrétaires qui se réveille pour m'adresser cette note peu rassurante pour les gens disposés à partir pour la campagne :

« C'était mercredi la Saint-Médard, et il a plu, et il pleuvra pendant quarante jours encore. »

« Ce n'est pas Saint-Médard seulement qui nous promet ces désolantes ondées ; s'il était seul il pourrait être réfuté par Saint-Barnabé, qui aurait tout sauvé ; mais cette fois Saint-Médard est corroboré par M. Mathieu de la Drôme et devant ces deux autorités il n'est plus permis de douter. Malheur aux esprits forts qui s'aventureront désormais à sortir sans parapluie. »

On annonce pour aujourd'hui à l'Académie des sciences, une communication météorologique. Il s'agit de l'apparition d'un bolide d'assez grande dimension qui a été observé dans l'une des soirées de la semaine dernière. L'espace parcouru par ce météore, dit-on, ne serait pas moindre de huit degrés.

Le bolide du 14 mai a été l'objet d'études approfondies et d'un grand nombre de réflexions scientifiques.

Après avoir résumé les détails les plus intéressants sur sa chute et sur son parcours dans l'espace, le Cosmos termine par ces mots :

« On sait que cet aéroïte appartient à un type rare et précieux pour nous. On y a reconnu la présence du carbure de fer. Comme échantillon des autres mondes, ce sont les meilleurs que nous ayons, parce que leur analyse chimique semble révéler l'existence d'êtres organisés sur les globes d'où ils viennent. M. Reichenbach le classera précieusement à la suite de son 30^e mémoire. »

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain jeudi 11 juin 1864.

LES DRAGONS DE VILLARS

Opéra comique en 3 actes.

TROP BEAU POUR RIEN FAIRE

Comédie-Vaudeville en un acte.

On commencera à 8 heures.

L'espace nous manquant aujourd'hui, nous renvoyons à dimanche prochain le compte rendu des représentations théâtrales de la semaine.

COMPLÉMENT DE L'AUTOGRAPHE AU SALON

DE 1864.

Quelques personnes confondent deux publications très-distinctes et tout à fait indépendantes l'une de l'autre : 1^o l'Autographe, journal paraissant deux fois par mois et s'adressant à tout le monde ; 2^o l'Autographe AU SALON DE 1864, album reproduisant les tableaux remarquables aux expositions annuelles, dans des croquis dessinés par les peintres eux-mêmes, et toujours accompagnés d'un fac simile de leur écriture et — destiné à un public spécial d'artistes et d'amateurs.

Le 1^{er} numéro de cet album, publié le 1^{er} mai, contenait 82 croquis ; le 2^e et dernier numéro paraîtra le dimanche 12 juin, avec 118 croquis de Brest, Biennoury, Beaume, Cabet Chatrousse, Daumier, Decamps, Dauzats, Louis David, Doré, Lorenz Frolich, Français

Frère, Faivre, Francheschi, Giacomotti, Théophile Gautier, Gigoux, Gavani, Grandville, Ch. Jacque, A. Jourdain, Eug. Leroux, Meissonnier, G. Moreau, Poncet, Ph. Rousseau, Ribot, Schrayner, Toulmouche, Vibert Washington, etc.

Pour recevoir franco se numéro, envoyer 1 fr. 20 c. en timbres-poste à M. G. Boudin, 14, rue de la Grange-Batelière — et pour l'album complet (200 croquis), 2 fr. 25 c.

LE PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Sans aucune interruption le Parthénon de l'Histoire poursuit la publication de ses six volumes.

L'avance considérable de planches gravées que possédaient les éditeurs de cette vaste entreprise avant de mettre en vente la première livraison leur a permis de continuer leurs travaux sans aucune précipitation préjudiciable à la beauté de l'œuvre. De telle sorte que les livraisons qui se succèdent sont aussi parfaites que les premières.

C'est ainsi, du reste, que devraient toujours se traiter les ouvrages publiés par fascicules.

Les livraisons nos 37 et 38 qui viennent de paraître témoignent de la vérité de notre observation.

CES DEUX LIVRAISONS RENFERMENT :

L'Alambra, tête de chapitre, — Portrait d'Elisabeth de France, — Fruits, cul-de-lampe, — Site des Antilles, tête de chapitre, — Portrait de l'impératrice Joséphine, — Bouquet de roses, cul-de-lampe, — La Bergerie, tête de chapitre, — Portrait de madame des Houlères, — La mare aux grues, cul-de-lampe, — Vue des cathédrales du Kremlin, — Vue de la cathédrale du Saint-Sauveur, dite de la grille d'or, — Palais de Paul 1^{er}, — Annonce triomphale du couronnement, — Marche triomphale à la cathédrale pour le couronnement, — Métropolitain de Moscou, — Le couronnement, — Vue du grand théâtre Impérial, — Vue de la place des Boyards — Vue de la cathédrale de Vassili-Blagennoy, — Vue de l'église de Saint-Nicolas de l'Ilinnka, — Fa-mille de citadins de Moscou.

Cet avis est donné à nos abonnés souscripteurs à cette publication et particulièrement à ceux qui ne le sont pas encore.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.

Livraison du 28 mai 1864.

SOMMAIRE :

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Expédition dans l'intérieur du Mexique. — Lancement du paquebot l'Impératrice Eugénie, de la Compagnie générale transatlantique. — Un drame en mer (suite). — La semaine des processions, à Marseille. — Occupation des îles Chinchas par les Espagnols. — Salon de 1864. (2^e article). — Tableaux reproduits par l'Illustration. — Les colonies françaises (Tabiti) 3^e article. — Courses ud bois de Boulogne. — La Régence de Tunis.

Gravures : Palais de Mustapha, où est mort le maréchal Pélissier. Départ du corps dans la nuit du 23 mai — Expédition dans l'intérieur du Mexique (4 gravures). — Lancement du paquebot l'Impératrice Eugénie, à Saint-Nazaire. Fête de la Consécration du sanctuaire de Notre-Dame de la Garde, à Marseille. — Occupation des îles Chinchas par les troupes espagnoles. — Salon de 1864 : L'Empereur à Solferino. — Les colonies françaises (3 gravures). — Carte de la Régence de Tunis. — Le Washington, paquebot de la Compagnie transatlantique, dans le bassin de l'Eure, au Havre. — Rébus.

Pour la chronique locale : A. LATYON.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Nous résumons, d'après les rapports transmis au ministre de la guerre par le général de Martimprey les plus récentes nouvelles de notre colonie.

Le général Deligny écrit d'Ain-el-Orat, à la date du 31 mai, que les populations insurgées du Sud de la province d'Oran, ont renoncé à la lutte armée. Le général, en leur enlevant les eaux, a porté leur détresse à son comble. Des pourparlers de soumission sont entamés.

L'entrée du général Jusuf dans le Djebel-Amour a déterminé les tribus de la montagne à implorer notre pardon ; elles acceptent toutes les conditions qu'il nous plaira de leur imposer, demandent l'aman et livrent des otages. Les habitants d'El-Maïa ayant, malgré ces promesses formelles, ouvert leurs silos aux insurgés, le général a jugé utile de faire un exemple et a détruit le village.

Le 6 juin, l'ennemi est venu attaquer le camp du général Rose avec des forces considérables. Les fantassins conduits par le marabout Si-El-Azeréy se sont avancés résolument, soutenus par de nombreux cavaliers. Sur les hauteurs voisines, les femmes aimaient les combattants de leurs cris. Le général les laissa avancer à une demi-portée de fusil, puis, par un feu bien nourri, il commença à jeter le désordre dans leurs rangs et acheva de les disperser en les chargeant à la baïonnette. Plus de 200 tués, un grand nombre de blessés, 25 fusils, 11 selles et 8 chevaux sont restés entre nos mains. Nos pertes ont été insignifiantes.

La situation de la province de Constantine continue d'être satisfaisante. Les nouvelles du Sud et nos succès chez les Flittas tendront encore à l'améliorer.

Pour extrait : A. LATYON.

Nouvelles Étrangères

L'INSURRECTION POLONAISE.

Elle n'est point, comme on l'a dit, terminée. Il lui reste d'humbles héros, d'ignorés martyrs. Voici ce qu'on écrit d'Augustow, 7 juin :

« Un détachement d'insurgés polonais, sous la conduite d'un chef nommé Goralczyk, a livré un combat aux Russes, le 19 mai, près de la petite ville de Malyplik (district de Lomza). Les insurgés ont eu 2 blessés et trois contusionnés. Les moscovites se sont retirés en emportant leurs morts et leurs blessés. Le rapport du chef polonais dit que les Russes ont incendié tous les bâtiments appartenant à M. Choumowski, propriétaire de Rudarclazua, près de Malyplik. M. Choumowski a été blessé dans le combat de Malyplik. »

« C'était un spectacle navrant, dit le rapport, de voir sa femme et ses sept enfants, la plupart en bas âge, cherchant à se précipiter dans les flammes, tandis que les cosaques les repoussaient à coups de fouet. Les cosaques remirent ensuite quinze roubles à M^{me} Choumowska en l'obligeant à leur délivrer un certificat par lequel elle se désistait d'avance de toute plainte contre eux. Tous les animaux de la ferme de M. Choumowski, en nombre considérable, ont été mis en vente et achetés par les russes pour le dixième de leur valeur réelle. »

— Le 5 juin, un nouveau convoi de 200 déportés est parti de Varsovie et a été dirigé vers le fond de la Russie; c'est le 63^{me} qui quitte Varsovie dans l'espace d'une année et demie. La majeure partie de ces convois comptait de 400 à 500 personnes; toutefois, si nous prenons pour chiffre moyen 300, cela forme un total de 20,000 déportés dans ce court espace de temps. Au nombre des déportés du 4 juin, figurent M^{lle} Guzowska (on ne sait pas ce que sont devenues ses deux sœurs; la rumeur publique prétend que l'une d'elles a succombé à l'hôpital à la suite des coups de verges qu'elle a reçus) et les demoiselles Mystkowska et Plichta, ainsi que les dames Dombrowska et Swientochowska. — On porte à 120,000 le nombre des personnes qui ont été déportées de Lithuanie et ce chiffre ne paraît nullement exagéré.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Un capitaine d'infanterie autrichienne vient d'inventer un canon rayé à deux coups, qui permettrait, dit-on de tirer seize coups dans une minute. — On légende de l'homme a-t-il été se nicher ! Quoiqu'il en soit ceci est du progrès le résultat est admirable, et l'humanité sera sans doute reconnaissante de cette merveilleuse invention.

— On a imprimé à Rome un rapport sur l'ordre religieux des Trappistes. Il résulte de cette pièce que le nombre total des trappistes s'élève en ce moment à 2,400, y compris les novices. Les religieuses dites Trappistines sont au nombre de 640. En France, il n'y a pas moins de 2,000 trappistes, y compris ceux d'Algérie; ils ont des établissements dans les diocèses de Moulins, de Laval, de Strasbourg, de Cambrai, de Besançon, de Limoges, de Nantes, de Sees, d'Angers, de Coutances, de Vannes, de Bourges et de Belley. On compte en Angleterre 120 trappistes, 85 en Irlande, 134 en Allemagne. L'ordre possède quatre maisons en Belgique et plusieurs en Amérique.

— On signale la découverte d'un nouvel aliment. Le Caroubier, *Ceratonia siliqua*, de la famille des légumineuses, est un arbre qui croit principalement sur tout le littoral de la Méditerranée. Son fruit se nomme carouba; sa chair est pulpeuse, douce et nourrissante; les gousses sont longues de 15 à 30 centimètres; elles ont un goût acerbe avant leur maturité. Par la maturation, elles prennent un goût sucré très prononcé; alors l'enveloppe des graines renferme dans ses cloisons et autour des semences une espèce de sucre liquide, noirâtre et d'un goût agréable. M. Prévot, dans une brochure qu'il vient de publier, prétend rendre, par la torréfaction, le carouba identique au café, sans rien ajouter au produit naturel lui-

même. En traitant par l'eau ce produit torréfié, on obtient une décoction colorée et sucrée qui a quelque chose de très flatteur au goût, et qui est plus agréable que la décoction sucrée que l'on peut obtenir avec la chicorée. Mélangé au lait, le carouba peut devenir un aliment de premier ordre pour les enfants; c'est un tonique beaucoup moins coûteux que le chocolat et le café.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

(Extrait) TIRAGE DE LA LOTERIE MOBILIÈRE. « Le tirage définitif de la loterie Mobilière St-Point est irrévocablement fixé au jeudi 30 juin.

» Ce tirage sera composé de 360 lots et du Gros Lot de 120,000 francs (ensemble 158,900 fr.) »

Pour le Préfet, le Conseiller de Préfecture, RONOT.

TIRAGE, irrévocablement 30 JUIN.

LOTÉRIE MOBILIÈRE.

TIRAGE DE 360 LOTS ET DU GROS LOT DE 120,000 FRANCS POUR 25 C., et mise en vente d'une Nouvelle très-grande Loterie, — fort intéressante, — la LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES INFIRMES ET INCURABLES.

Elle est très-importante : 603 lots en espèces, Capital QUINZE CENT MILLE FRANCS. — (Lots de 150,000 fr., — 10,000 francs., — 5,000 fr., etc.)

Billets à 25 c. de la MOBILIÈRE — et de la Grande Loterie des ENFANTS PAUVRES — chez tous les libraires et débitants de tabac (dans toute la France).

On peut aussi adresser (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, cinq francs pour recevoir vingt billets assortis de ces deux Grandes Loteries. — On participera aux chances de gain des 964 lots, — parmi lesquels sont les lots de 5,000 francs, — 10,000, — 100,020 et 150,000 fr.

Ribes (Ardèche), 20 février 1863.

Monsieur Didier, à Paris,

J'avais, depuis dix ans, une gastrite qui m'ôtait l'appétit, le sommeil et me faisait horriblement souffrir; je me suis mis à l'usage de votre graine de moutarde blanche, depuis lors je me porte bien, j'ai de l'appétit, je dors parfaitement. Adressez-moi, je vous prie, 2 kilos de votre graine.

BERNARD, curé.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Depuis la fondation, à Paris, de la Compagnie Coloniale pour la fabrication du Chocolat de qualité supérieure, un grand nombre d'Établissements se sont successivement formés dans cette industrie sous le titre de Compagnie, suivi de diverses dénominations.

Afin d'éviter toute confusion et toute erreur, il est de l'intérêt des Consommateurs de savoir qu'ils ne doivent accepter, comme provenant réellement de la COMPAGNIE COLONIALE, que les produits qui portent, imprimés sur leurs enveloppes, la signature VINIT ET C^e, ainsi que les mots : **Compagnie Coloniale**. C'est cette dénomination qui lui appartient, et que

justifie son origine même, qui doit la faire distinguer de toutes les autres Compagnies, avec lesquelles la COMPAGNIE COLONIALE n'a pas le moindre rapport.

La COMPAGNIE COLONIALE fait remarquer, en outre, que ses prix de vente ont été mis en rapport avec la supériorité de ses produits, et qu'elle n'a voulu ni en abaisser le prix, au détriment de la qualité, ni accorder au Commerce les remises exagérées qu'il faut toujours que le Consommateur supporte.

Les remises exorbitantes que font certains fabricants engagent trop souvent des marchands peu concienzueux à recommander de préférence et à vendre, sans se préoccuper de leur qualité, les Chocolats sur lesquels ils réalisent le plus grand bénéfice.

Aussi les personnes qui recherchent, à bon droit, les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE mettront un terme aux manœuvres qui nous sont signalées, et qui ont attiré déjà contre les délinquants des condamnations judiciaires, en refusant les produits de toute autre Compagnie qu'on voudrait leur faire prendre au lieu et place de ceux de la **Compagnie Coloniale**.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Économie rurale.

Destruction des limaçons.

Au dire d'un vieux praticien, aucun procédé n'est meilleur que le sien pour la destruction des limaçons. La matière qu'il emploie est bien la même dont se servent d'autres cultivateurs, la chaux; mais il a observé qu'on atteint mieux le but qu'on se propose, quand on l'applique la nuit et à différentes heures de la nuit.

Vers dix heures du soir, après une soirée humide et très brumeuse, il commence par saupoudrer légèrement avec de la chaux vive les plates-bandes et les allées qui les bordent, et ordinairement il trouve mortes, le lendemain matin, un grand nombre de limaces extrêmement petites; mais quelques-unes s'échappent toujours, et cela lui fait penser que ce pouvait être une espèce particulière qui ne quitte pas sa retraite d'aussi bonne heure le soir que les autres limaces.

Il a donc essayé de répandre la chaux sur les plates-bandes et les sentiers vers trois heures du matin; le succès a été complet, et en peu de temps, il a débarrassé son terrain précédemment envahi par un nombre infini de ces animaux destructeurs.

La chaux dont on se sert doit être fraîchement cuite, et il faut la répandre régulièrement, non-seulement sur le sol, mais sur toute espèce de plantes environnantes.

Ce procédé lui a toujours réussi en tout temps et en tout lieu.

(J. agr. de Verviers.)

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

On conçoit sans peine que les bruits divers qui circulent et alimentent les inquiétudes à l'endroit de la prochaine récolte, ne sauraient favoriser une reprise d'affaires vraiment sérieuse

sur les vins, aussi n'avons-nous à enregistrer que le même *statu quo*, c'est-à-dire le calme dans les transactions. On ne désespère cependant pas de voir les besoins de la consommation triompher bientôt de cette réserve qui frappe de paralysie tous nos marchés.

Les spiritueux ont encore progressé dans la voie de fléchissement. Nous retrouvons aujourd'hui les 3/6 du Nord à 77 fr. en disponible et à 69 fr. livrable en juillet et août. Pour les alcools de Languedoc, même néant d'affaires, et par continuation pas de cours officiel.

Les eaux-de-vie sont délaissées à Bercy et à l'entrepôt aussi bien que dans les pays de production, et dans les Charentes comme dans le Languedoc et l'Armagnac.

Malgré les nouvelles contradictoires relatives à la récolte, une grande activité règne dans la tonnellerie, ce qui est toujours le signe d'une croyance à peu près générale à l'abondance.

Les tafias sont en ce moment l'objet d'une active recherche.

(Moniteur viticole.)

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

13 juin 1864.			
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant :			
3 pour 100	66 75	»	» 40
3 p. % emprunt de 1864.	66 90	»	» 20
4 1/2 pour 100	93 25	»	» 25
14 juin.			
au comptant :			
3 pour 100	66 70	»	» 05
3 p. % emprunt de 1864.	66 70	»	» 20
4 1/2 pour 100	93 40	»	» 15
15 juin			
au comptant :			
3 pour 100	66 80	»	» 40
4 1/2 pour 100	93 30	»	» 40

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 12 juin Mignot (Pierre), rue Impériale.
- 13 — Marniesse (Pierre), rue Baudouin.
- 14 — Baretier (Baptiste), rue St-Etienne.
- 15 — Rerchy (Pierre), à St-Cécile.

Décès.

- 12 — Bouye (Jean) cultivateur, 68 ans, rue macoutou.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 juin 1864.

23 Versements, dont 5 nouveaux	3,001 74
9 Remboursements, dont 1 nouveau	1,779 89

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

AVIS

On demande un Berger, homme fait, connu pour sa bonne conduite et son intelligence, pour garder un troupeau dans les environs de Périgueux. — Bons Gages. S'adresser à M. Doumer, propriétaire à Laboissière, près Montfaucon, qui donnera des renseignements.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Eaux minérales de CRANSAC,

(Station de chemin de fer)

près et par AUBIN (Aveyron).

Eaux Manganésiennes, souveraines contre les maladies du foie, gastralgies, fièvres intermittentes rebelles. Les eaux de la source Basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr.; 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à Cransac à M. Dupuy régisseur. A Paris dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérales.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS vient d'être créé dans le parc même des eaux de CRANSAC. — Ces bains ferrugineux s'associent de la manière la plus avantageuse à l'usage de l'eau des anciennes sources RICHARD, contre les engorgements des viscères abdominaux, la chlorose, la leucorrhée, l'anémie générale, les ulcères scrofuleux, le carreau des enfants, etc.

ÉTUDES NATURELLES PRATIQUÉES DANS LE FLANC DES MONTAGNES EMBRASÉES.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le ROB végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

Rasoir double cémenté

garanti accessible à toutes les barbes.

Prix : 8 fr. la paire.

Chez BAYLES, J^{ne}, rue de la Liberté, A Cahors.

Trois mois 46 fr. LE TEMPS Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le journal Le Temps vient de s'adjointre et distribue gratuitement à ses souscripteurs

LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE

DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACÉ, auteur de l'His-toire d'une bouchée de pain, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.

En se l'adjoignant, le Temps devient, par excellence, le journal de la famille.

Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, prendre un abonnement au journal LE TEMPS.

ÉTUDE DE M^e Paul PELLET

avoué, à Montauban.

A VENDRE

EN CINQ LOTS SEPARÉS

LE DOMAINE DE

BOIS FARGUÈS

Situé dans la commune de l'Honore-de-Cos, canton de Lafrançaise, arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne) de contenance de 155 hectares, environ.

L'adjudication aura lieu le 20 juin 1864, à midi précis, à l'audience des criées tenue dans une des salles du palais de justice de Montauban.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Pellet, avoué, rue de la Comédie, n^o 33, à Montauban,

Et au sieur Labouysse, régisseur, demeurant sur le domaine.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES

COMESTIBLES | CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

DE

PÉTROLE

LAMPE PERPETUELLE

à L'HUILE de PÉTROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleses.

ON SAIT que la RÉGLISSE

SANGUINÉE est le

meilleur remède contre les rhumes et

affections de poitrine; mais c'est aussi

le meilleur DIGESTIF, et mangée après

les repas, elle prévient les COLIQUES,

VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent

les chaleurs et qui sont les suites

de mauvaises digestions. — 75 c. la

boîte, dans toutes les pharmacies.

AVIS AUX AGRICULTEURS

GUANO D'ALGÉRIE

pulvérisé, sur fin.

Pour la culture des tabacs et pour la vigne ainsi que pour toute sorte d'arbres fruitiers, le Guano d'Algérie rivalise avec celui du Pérou, employé par quantité égale. Prix: 24 fr. les 100 k. ou 12 fr. les 50 kilos.

Il est bien à remarquer aussi que le Guano d'Algérie, loin d'épuiser le sol, le fertilise au contraire et est pour lui un précieux engrais.

Un Guano spécial pour les prairies artificielles et naturelles et toute plante légumineuse, au prix de 3 fr. 50 c. les 50 k; Plâtre à marner, à 2 fr. 10 c. et Plâtre pour cloison et pour plafonds, à 2 fr. 50 c. les 50 k. Le tout donné à l'épreuve, toujours chez M. BEDE, menuisier, rue Impériale, à Cahors, et à ses entrepôts:

A Mercuès, chez M. le Maire;

A Larroque, chez M. Bonnier;

A Vers, chez M. Magneval, aubergiste;

Au Bousquet, chez M. Moles, menuisier;

A Douelle, chez M. Arnaudet, dit Jarnaye, aubergiste.